

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Master Droit social

- Université de Rennes 1

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit et sciences politiques

Établissement déposant : Université de Rennes 1

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le master *Droit social* offre une formation de niveau bac+5, dispensée sur deux années, proposée en formation initiale ou en formation continue. La formation est organisée par l'UFR (Unité de formation et de recherche) Droit et Sciences Politiques de l'Université de Rennes 1.

L'ambition du master *Droit social* est de former, par le biais d'une spécialisation progressive et d'une articulation poussée entre la première année de master (M1) *Droit social* et la deuxième année (M2) *Droit du travail et de la protection sociale*, des juristes spécialisés en droit social, dotés d'une double compétence, complémentaire et décloisonnée, en droit du travail et en droit de la protection sociale. Le master *Droit social* permet ainsi l'acquisition progressive des connaissances fondamentales et des compétences préprofessionnelles susceptibles d'être mobilisées dans le cadre d'activités de conseil auprès des entreprises, d'assistance juridique en gestion des ressources humaines et de prise en charge des aspects contentieux.

Le master *Droit social* se déroule, sous réserve des aménagements spécifiques prévus dans le cadre de la formation continue, sur quatre semestres. Les semestres 1 et 2, qui correspondent au M1 *Droit social* à finalité de recherche et professionnelle, offrent deux parcours. Le premier parcours, dit « classique » ou « général », est ouvert aux étudiants inscrits en formation initiale. Ses enseignements sont mutualisés avec les autres mentions de master. Le second parcours, dit « spécifique », est ouvert aux étudiants inscrits en formation continue. Ce parcours est organisé, à titre principal, sous une forme distancielle (formation ouverte à distance - FOAD), sauf s'agissant des séances de travaux dirigés. Il peut faire l'objet d'aménagements destinés à prendre en considération les diverses contraintes, personnelles et professionnelles, des étudiants qui le suivent. Les semestres 3 et 4 correspondent au M2 *Droit du travail et de la protection sociale*. À finalité professionnelle, ils constituent une spécialité qui peut être suivie par les étudiants inscrits en formation initiale ou continue.

## Synthèse de l'évaluation

Le master *Droit social* de l'Université de Rennes 1 est une formation attractive et originale du fait de l'approche thématique privilégiée. Il propose en effet une formation en droit du travail et en droit de la protection sociale progressivement spécialisée, aux thématiques complémentaires, étudiées de manière combinée et décloisonnée, en parfaite adéquation avec les besoins du milieu professionnel auquel se destinent les étudiants qui choisissent ce cursus.

Pour un meilleur ancrage dans la réalité pratique, la professionnalisation de la formation est fortement privilégiée, notamment par l'instauration et la promotion de méthodes et outils pédagogiques visant à donner aux étudiants des compétences préprofessionnelles qui pourront être rapidement mobilisées (par exemple, lors des stages et projets tutorés). À ce titre, le master *Droit social* est adossé à un réseau de partenaires issus du monde professionnel, manifestement très impliqués dans la formation (notamment via la participation aux enseignements et à l'évaluation des étudiants). Mais la professionnalisation reste à parfaire en M1, car la part des enseignements assurés par des intervenants professionnels est insuffisante et le stage non obligatoire.

Par ailleurs, la formation permet, de manière exemplaire, à des étudiants en reprise d'études et/ou en activité professionnelle d'acquérir une formation spécialisée en droit social. Leur suivi, personnalisé, est particulièrement attentif et rigoureux.

Le master *Droit social* est en revanche insuffisamment ouvert à l'international (offre d'enseignement en langue relativement réduite, mobilité internationale guère encouragée, absence de partenariats internationaux).

On peut également relever que le master *Droit social* comporte peu d'enseignements dédiés à l'initiation à la recherche, alors qu'il comporte un parcours *Droit social* de M1 en partie à finalité recherche.

Enfin, l'évaluation des enseignements est incomplète : s'il existe un Conseil de perfectionnement en M2 *Droit du travail et de la protection sociale* et une évaluation par les étudiants du parcours de M1 *Droit social* proposé en formation continue, il n'y a aucun mécanisme d'évaluation du parcours de M1 *Droit social* en formation initiale.

Points forts :

- Une formation attractive et originale en droit social, axée sur la complémentarité des enseignements en droit du travail et en droit de la protection sociale afin d'appréhender la pleine dimension et la spécificité de la matière.
- Une formation en bonne adéquation avec les besoins du milieu professionnel.
- Une formation reposant sur la mise en place d'outils, notamment numériques, et méthodes très professionnalisants.
- Une articulation réussie entre la formation initiale et la formation continue.
- Une ouverture exemplaire à la formation continue.

Points faibles :

- Une professionnalisation incomplète en M1 (peu d'intervenants professionnels en M1 et stage non obligatoire).
- Un manque d'ouverture à l'international, qui se caractérise par l'insuffisance des enseignements en langues et l'absence d'incitation à la mobilité internationale.
- Une initiation à la recherche insuffisante dans le parcours M1 *Droit social* en formation initiale, qui est en partie à finalité recherche.
- Une évaluation partielle des enseignements par les étudiants dans le parcours M1 *Droit social* en formation initiale.

Recommandations :

- La professionnalisation du parcours M1 *Droit social* en formation initiale pourrait être consolidée.
- La dimension internationale pourrait être accentuée, notamment en faisant la promotion de stages à l'étranger, en recherchant des partenariats avec des entreprises ayant une activité à l'international ou en renforçant l'enseignement des langues.
- Une initiation à la recherche dans le parcours M1 *Droit social* en formation initiale pourrait être organisée.
- L'évaluation des enseignements dans le parcours M1 *Droit social* pourrait être renforcée.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>L'objectif du master <i>Droit social</i> est de former des juristes spécialisés en droit social. À cette fin, il permet l'acquisition progressive, en deux ans, de connaissances et compétences en droit social, sous un double aspect complémentaire et décloisonné : droit du travail et droit de la protection sociale. Au cours de la première année, les étudiants acquièrent les connaissances dites « fondamentales » dans l'ensemble des champs couverts par le droit social et dans certains champs connexes. Au cours de la seconde année, les étudiants se spécialisent et étudient, de façon complémentaire et combinée, le droit du travail et le droit de la protection sociale.</p> <p>Le master <i>Droit social</i> est structuré sous la forme de quatre semestres.</p> <p>Les semestres 1 et 2, correspondant au M1 <i>Droit social</i> (à finalité de</p>
---	---

	<p>recherche et professionnelle), offrent deux parcours :</p> <p>Le premier – dit « classique » ou « général » (dont les enseignements sont mutualisés avec les autres mentions de masters) – est ouvert aux étudiants inscrits en formation initiale. Il est organisé sous une forme présentielle.</p> <p>Le second – dit « spécifique » (susceptible d'aménagements) – est ouvert aux stagiaires inscrits en formation continue, ayant déjà une expérience professionnelle qui les a initiés ou confrontés au droit social. Ce parcours est organisé, à titre principal, sous une forme distancielle (formation ouverte à distance ou FOAD).</p> <p>Les semestres 3 et 4, correspondant au M2 <i>Droit du travail et de la protection sociale</i> (à finalité professionnelle) constituent une spécialité qui peut être suivie tant par des étudiants inscrits en formation initiale que par des stagiaires inscrits en formation continue.</p> <p>Le master <i>Droit social</i> met l'accent sur la professionnalisation progressive des étudiants. En témoignent la part croissante des enseignements pratiques, notamment assurés par des professionnels, l'obligation d'effectuer un stage d'une durée de trois à six mois lors de la seconde année du master, l'usage d'outils pédagogiques ayant vocation à familiariser les étudiants aux problématiques et méthodologies utilisées dans leur futur milieu professionnel (lors du projet tutoré en M2).</p> <p>La structure d'ensemble du master <i>Droit social</i> est en totale adéquation avec les objectifs de la formation et des diplômés délivrés. Sa construction, cohérente et équilibrée, permet aux étudiants d'acquérir progressivement les connaissances et compétences pour devenir juriste spécialisé en droit social. Dans la plupart des Unités d'enseignement (UE) est recherchée une véritable complémentarité entre les interventions des enseignants-chercheurs et les interventions des professionnels. Sa vocation professionnalisante est remplie par la présence de nombreux intervenants issus du milieu professionnel et par la réalisation d'un stage obligatoire dans le cadre du M2 <i>Droit du travail et de la protection sociale</i>.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Il existe des formations comparables au master <i>Droit social</i>, tant au niveau régional (notamment à Nantes, au sein de la COMUE - Communautés d'universités et établissements - Université Bretagne Loire – COMUE UBL) qu'au niveau national. Mais le master <i>Droit social</i> se positionne comme une formation qui présente deux atouts, que ce soit au regard du contenu des enseignements dispensés ou au regard des modalités d'enseignement privilégiées.</p> <p>Le master <i>Droit social</i> se démarque d'abord des autres formations en droit social car il repose sur une approche originale tendant à décloisonner le droit du travail et le droit de la protection sociale et privilégiant une approche axée sur la complémentarité de ces deux disciplines.</p> <p>Il se démarque ensuite des autres formations en droit social en ce qu'il propose une offre renforcée de formation continue, présente tant au niveau du M1 <i>Droit social</i> qu'au niveau du M2 <i>Droit du travail et de la protection sociale</i>. Plus particulièrement, le M1 <i>Droit social</i> (FOAD), qui allie des enseignements distanciels et des enseignements présentiels, permet à des personnes exerçant une activité professionnelle de bénéficier de différents aménagements en vue de concilier cette activité avec une poursuite d'études. Cette particularité distingue le master <i>Droit social</i> de la plupart des autres masters de Droit social en France et lui permet d'être fortement attractif.</p> <p>S'agissant des structures de recherche, le master <i>Droit social</i> est adossé, d'une part, à l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE), une Unité mixte de recherche (UMR) rattachée à l'Université de Rennes 1 et au CNRS-Centre national de la recherche scientifique (UMR CNRS 6262), dont l'un des cinq axes de recherche transversaux est intitulé « Santé, Travail, Protection sociale ». Cette unité de recherche se caractérise par l'importance de ses membres (plus de 200) et de ses activités (qui se traduisent par un nombre élevé de manifestations et de publications).</p> <p>Le master est adossé, d'autre part, à l'École doctorale des Sciences de l'Homme, des Organisations et de la Société (SHOS).</p> <p>En ce qui concerne les entreprises et associations, le master <i>Droit social</i> s'appuie sur un solide réseau d'entreprises après avoir noué plusieurs collaborations avec des groupes d'entreprises et établi des partenariats fructueux avec des cabinets d'avocats, l'Union des entreprises 35, l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM), etc.</p>

<p>Equipe pédagogique</p>	<p>Dans les deux années du master <i>Droit social</i>, les enseignements sont dispensés par des intervenants issus du milieu académique (35 en M1 ; neuf en M2) et par des intervenants issus du milieu professionnel (deux en M1 et 19 en M2). La composition de l'équipe pédagogique témoigne de sa réelle diversité, que ce soit au regard des Sections auxquelles sont rattachés les enseignants universitaires (sections du conseil national des universités - CNU - 01 : Droit privé et sciences criminelles, 02 : Droit public, 03 : Histoire du droit et des institutions, et 04 : Science politique) ou au regard des activités exercées par les intervenants issus de la pratique (ex. : avocats, consultants, directeur des affaires juridiques, directeurs des ressources humaines, responsables de services contentieux de la sécurité sociale, etc.). On remarque que, dans la plupart des UE, une véritable complémentarité entre les interventions des enseignants-chercheurs (EC) et les interventions des professionnels est recherchée.</p> <p>Néanmoins, la répartition entre ces deux catégories d'intervenants apparaît à la fois déséquilibrée et inégale sur les deux années du master (même si cela peut être expliqué, en partie, par la finalité professionnelle de la formation). Si les enseignements du M1 <i>Droit social</i> sont principalement assurés par des enseignants-chercheurs, les enseignements du M2 <i>Droit du travail et de la protection sociale</i> sont essentiellement pris en charge par des praticiens.</p> <p>Pour chaque année du master <i>Droit social</i>, est mise en place une « commission pédagogique de la formation ». Sa composition correspond, semble-t-il, à celle de l'équipe pédagogique de la formation et paraît avoir pour principale (voire unique ?) fonction de déterminer la répartition des enseignements. Elle se réunit deux fois par an en première année et une fois par an en seconde année.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs des deux années du master <i>Droit social</i> sont en constante progression. Ils varient entre 83 et 119 en M1 <i>Droit social</i> (avec un pic à 131 en 2012-2013), et entre 30 et 38 en M2 <i>Droit du travail et de la protection sociale</i>. On notera que le nombre des étudiants inscrits en formation ouverte à distance sur deux ans est de l'ordre de 21 à 23.</p> <p>On peut déduire de ces éléments que le master <i>Droit social</i> se révèle très attractif à deux égards :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part, pour chaque année du master, les effectifs enregistrent, sauf exception(s), une hausse constante ;</li> <li>- d'autre part, pour le M2 <i>Droit du travail et de la protection sociale</i>, les dossiers de candidature, dont le nombre est en augmentation (564 pour l'année universitaire 2014-2015), mettent en évidence l'élargissement progressif du bassin de recrutement des étudiants.</li> </ul> <p>Quant aux résultats, on note, d'une part, un taux de réussite en M2 <i>Droit du travail et de la protection sociale</i> largement supérieur en moyenne à 70 % et, d'autre part, un taux d'insertion professionnelle satisfaisant (obtenu après deux enquêtes, réalisées auprès des étudiants diplômés du M2 lors des années universitaires 2010-2011 et 2011-2012, recueillant un taux de réponse d'1/3 lors de la première, de la moitié lors de la seconde). On note, par ailleurs, deux poursuites d'études dans le cadre d'un doctorat.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>On remarque d'abord, s'agissant des enseignements d'initiation à la recherche, que le M1 <i>Droit social</i> permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans le cadre du M2 <i>Droit du travail et de la protection sociale</i> sans prévoir d'enseignement spécifique en la matière.</p> <p>La sensibilisation des étudiants à la recherche est peu mise en avant durant le cursus, même si les équipes pédagogiques du M1 <i>Droit social</i> et du M2 <i>Droit du travail et de la protection sociale</i> comprennent des enseignants-chercheurs fortement impliqués dans le domaine de la recherche. Sans doute faut-il y voir, au moins en partie, la conséquence de la finalité partiellement professionnelle du master <i>Droit social</i>. Pour y remédier, les responsables de la formation envisagent de renforcer les liens avec la recherche en sensibilisant les étudiants à l'actualité sociale, notamment par l'organisation de petits déjeuners d'actualité.</p>
------------------------------	--

<p style="text-align: center;">Place de la professionnalisation</p>	<p>La professionnalisation de la formation découle de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la composition des équipes pédagogiques en M1 et M2, dans lesquelles interviennent de nombreux professionnels, surtout en M2 (19 intervenants issus du milieu professionnel sur un total de 28) ;</li> <li>- le contenu de l'offre de formation, qui intègre des enseignements consacrés à la professionnalisation. Ainsi, en M1, les étudiants sont tenus de suivre, au semestre 2, une UE « Projet tutoré + Techniques de recherche d'emploi » (24 h comptées 3 ECTS - crédits européens) et une UE « Langue » (24 h ou 30 h, 3 ECTS). Ils sont tenus de suivre, lors de la seconde année, une UE « Insertion professionnelle + Langue » au semestre 3 (3 ECTS) et, au semestre 4, une UE « Pratique professionnelle + Techniques de recherche d'emploi + Stage (ou Mémoire) » (45 h en formation initiale et 8 h en formation continue, 3 ECTS).</li> <li>- les modalités de la formation : mises en situation pratiques avec stages (conseillé en M1 et obligatoire en M2, d'une durée de trois à six mois à la fin des enseignements du semestre 4) ; projets tutorés en M1 visant à donner aux étudiants des compétences préprofessionnelles (rédaction en petits groupes de conclusions et de jugements en matière de contentieux prud'homal et simulation d'audience prud'homale) ; incitation à la veille juridique via la réalisation de dossiers d'actualisation en droit social.</li> </ul> <p>Il en résulte une place importante accordée à la professionnalisation, ce qui correspond la finalité professionnelle du master <i>Droit social</i> (même si le M1 <i>Droit social</i> présente, également, une finalité recherche). Cette place est néanmoins moindre en M1 qu'elle ne l'est en M2. Elle pourrait y être renforcée.</p>
<p style="text-align: center;">Place des projets et stages</p>	<p>Le master <i>Droit social</i> prévoit des stages tant lors de la première année que lors de la seconde. Néanmoins, les étudiants inscrits en M1 <i>Droit social</i> sont simplement incités à faire un stage, sans y être tenus. Le stage est en revanche obligatoire pour les étudiants inscrits en M2 <i>Droit du travail et de la protection sociale</i>. Les étudiants sont accompagnés dans leur recherche de stage. Celui-ci débute à la fin des enseignements du semestre 4 ; il est d'une durée de trois à six mois.</p> <p>Le master <i>Droit social</i> accorde une attention particulière à l'encadrement des stages : d'une part, les étudiants sont accompagnés dans leur recherche de stage (ils peuvent notamment s'appuyer sur les partenariats établis avec le monde professionnel) et, d'autre part, le responsable de la formation assure le suivi des stages, qui donne lieu à un rapport de stage « problématisé » soutenu devant un jury composé de deux enseignants (dont le tuteur de stage) et, éventuellement, du maître de stage. L'évaluation est globale : elle prend en considération le rapport écrit et la soutenance (le stage en entreprise donne 9 ECTS).</p> <p>Le master <i>Droit social</i> met également en place des projets tutorés en petits groupes, dès le M1, qui se poursuivent en M2. L'objectif est de permettre aux étudiants de réaliser des travaux collectifs en lien avec leur futur milieu professionnel et, par suite, d'acquérir des compétences préprofessionnelles.</p> <p>L'ensemble de ces éléments permet de conclure que la place des stages et des projets dans le cursus est importante, conférant à la formation un caractère d'autant plus professionnalisant que le suivi est très attentif.</p> <p>Il est néanmoins dommage que les étudiants ne soient pas davantage incités à faire un stage en M1. Pour y répondre, la création dans le cadre du futur M1 « Droit social », d'une UE « Professionnalisation / Découverte » est envisagée, laissant aux étudiants le choix entre un séminaire de « Pratique de droit social » (qui leur permettrait, notamment, d'effectuer un stage de courte durée) et un séminaire interdisciplinaire consacré à la responsabilité sociétale des entreprises et aux enjeux du développement durable animé par des étudiants et des</p>

	spécialistes. Cette voie paraît aller dans le bon sens.
Place de l'international	<p>Les étudiants inscrits en master <i>Droit social</i> sont sensibilisés aux aspects internationaux et européens relatifs à leur champ d'étude à travers différents enseignements, de M1 (sources internationales et européennes du droit social, droit social de l'Union européenne, droit international privé, protection internationale des droits fondamentaux ou droit international des contrats) comme de M2 (mobilité internationale du salarié). Néanmoins, ces enseignements, qui permettent une ouverture internationale, ne sont pas proposés dans le cadre du M1 <i>Droit social</i> (FOAD).</p> <p>Les étudiants ont l'obligation de suivre, pour chaque année du master <i>Droit social</i>, un enseignement de langue. En M1, ils peuvent choisir entre l'allemand, l'anglais et l'espagnol (enseignement de 30 heures pour la première langue et de 24 heures pour les deux autres, doté de 3 ECTS). En M2, l'anglais juridique leur est imposé (sous la forme d'un enseignement d'un volume de 30 heures). Il convient, toutefois, de préciser que cet enseignement de langue n'est pas proposé dans le cadre du M1 <i>Droit social</i> (FOAD) et est réduit dans le cadre du M2 <i>Droit du travail et de la protection sociale</i> pour les étudiants inscrits en formation continue (8 heures étant affectées à un module « Insertion professionnelle/Langue/Accompagnement méthodologique »).</p> <p>La formation paraît insuffisamment ouverte à l'international, à plusieurs égards : d'une part, l'offre d'enseignement en langue est réduite ; d'autre part, la mobilité internationale n'est guère encouragée. Enfin, la formation ne s'appuie pas sur des partenariats internationaux.</p> <p>Pour renforcer la dimension internationale de la formation, ses responsables envisagent d'ores et déjà d'encourager les stages à l'étranger ou dans des organisations à dimension internationale et de développer des partenariats avec des établissements internationaux.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>S'agissant du recrutement, le premier parcours du M1 <i>Droit social</i> est ouvert aux étudiants inscrits en formation initiale et ayant, pour la plupart, une licence Droit. L'intégration dans le second parcours, en formation continue, qui est ouvert à des personnes qui ont déjà une expérience professionnelle les ayant initiés au droit social, peut se faire grâce à une VAE (validation des acquis de l'expérience).</p> <p>Les étudiants qui intègrent en formation initiale le M2 <i>Droit du travail et de la protection sociale</i> sont tous issus d'un M1 <i>Droit social</i>, obtenu soit à l'Université de Rennes 1, où la complémentarité entre le M1 et le M2 est particulièrement poussée (ce qui explique qu'un bon nombre d'étudiants qui intègrent le M2 <i>Droit du travail et de la protection sociale</i> ont obtenu leur M1 <i>Droit social</i> à l'Université de Rennes 1), soit dans d'autres universités. Il est possible d'intégrer le M2 <i>Droit du travail et de la protection sociale</i>, dans le cadre de la formation continue, après avoir validé le M1 <i>Droit social</i> FOAD (avec ou sans rupture dans le cursus), avec un diplôme de l'enseignement supérieur en ressources humaines ou par VAE.</p> <p>Au titre des « passerelles sortantes », figure la poursuite des études dans le cadre d'un doctorat. Deux étudiants ont fait ce choix selon les résultats des deux enquêtes réalisées sur le suivi des étudiants diplômés.</p> <p>Enfin, le master <i>Droit social</i> prévoit plusieurs dispositifs d'aide à la réussite, qu'ils soient communs à la formation initiale et à la formation continue (méthodologie du rapport de stage et du mémoire en M2) ou qu'ils soient spécifiques à la seconde (accompagnement méthodologique, séminaire de remise à niveau, aménagement des plannings, étalement de la formation sur deux ans).</p> <p>On déduit de l'ensemble de ces éléments que s'il y a peu de passerelles entrantes, c'est sans doute en raison de la forte attractivité du master (cf. les effectifs de M1 en augmentation constante et le nombre important de dossiers de candidature pour l'entrée en M2).</p> <p>On doit également souligner la grande attention portée aux stagiaires en formation continue afin de limiter les répercussions de leurs contraintes professionnelles sur leur cursus et de favoriser leur réussite.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	Le master <i>Droit social</i> met en place des modalités particulières d'enseignement puisqu'il accueille, au niveau du M1 <i>Droit social</i> (FOAD) et du M2 <i>Droit du travail et de la protection sociale</i> (en formation continue), des personnes qui souhaitent reprendre leurs études ou qui



	<p>exercent une activité professionnelle. Cette intégration se fait, essentiellement, au moyen de la VAE.</p> <p>La possibilité de suivre le master <i>Droit social</i> en formation continue, tant au niveau du M1 <i>Droit social</i> qu'à celui du M2 <i>Droit du travail et de la protection sociale</i>, témoigne de l'attention portée aux étudiants en reprise d'études ou en activité professionnelle. À cet égard, il convient, d'ailleurs, de souligner l'attractivité du M1 <i>Droit social</i> (FOAD).</p> <p>Le master <i>Droit social</i> ne prévoit pas de modalités particulières d'enseignement adaptées aux étudiants en situation de handicap et aux étudiants répertoriés comme sportifs de haut niveau.</p> <p>S'agissant de l'usage du numérique dans l'enseignement, les étudiants de M1 et de M2 ont la possibilité d'accéder à un environnement numérique de travail (ENT), qui leur permet, notamment, de prendre connaissance des documents pédagogiques et d'accéder, à distance, à une importante documentation numérique intégrant de nombreuses revues de droit social. Ils peuvent également actualiser leurs connaissances en consultant les blogs créés par certains enseignants.</p> <p>L'usage du numérique est par ailleurs essentiel dans le cadre du M1 <i>Droit social</i> (FOAD) : les étudiants y bénéficient de cours et tutorats en ligne, seuls les travaux dirigés (TD) sont effectués en présentiel. À ce titre, ils bénéficient d'un espace numérique dédié.</p> <p>Il en résulte un usage important du numérique, tant au niveau du M1 qu'à celui du M2, dans le cadre de la formation initiale (où l'usage du numérique est préconisé) comme dans le cadre de la formation continue (où l'usage du numérique est essentiel).</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques. Les étudiants sont évalués par des examens terminaux et du contrôle continu, lors d'épreuves écrites. Les projets tutorés, les études de cas, le stage (qui donne lieu à rapport et à soutenance), les dossiers d'actualisation, les mémoires sont également notés.</p> <p>Il n'y a pas de modalité spécifique d'évaluation en M1, quel que soit le parcours considéré. Le suivi est davantage personnalisé en M2, notamment lors de la soutenance orale des projets tutorés, qui permet aux étudiants de présenter le résultat de leur travail.</p> <p>S'agissant des règles de délivrance des ECTS et du diplôme, les coefficients et l'attribution des ECTS prennent en considération le contenu des diverses UE, et notamment leur caractère fondamental ou pas.</p> <p>Enfin, les modalités de fonctionnement des jurys d'examens sont classiques. Ceux-ci sont composés des enseignants-chercheurs intervenant dans la formation, lesquels se réunissent pour les délibérations.</p> <p>On peut conclure que l'évaluation des étudiants est classique tant par ses modalités que par la mobilisation des équipes pédagogiques. L'on notera toutefois que les responsables de formation envisagent de renforcer la part du contrôle continu.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Dispensée en formation initiale ou en formation continue, la formation ne prévoit pas de véritable suivi, spécifique, de l'acquisition des compétences par les étudiants de M1 <i>Droit social</i> et de M2 <i>Droit du travail et de la protection sociale</i>.</p> <p>Les responsables de la formation organisent toutefois des entretiens réguliers avec les étudiants inscrits en M1 <i>Droit social</i> et en M2 <i>Droit du travail et de la protection sociale</i>. Ce suivi personnalisé est particulièrement régulier et attentif s'agissant des étudiants de formation continue en reprise d'études. On peut également relever une certaine proximité entre les équipes pédagogiques et les étudiants, les premières pouvant, le cas échéant, apporter un soutien pédagogique et/ou technique aux seconds.</p> <p>Le suivi spécifique de l'acquisition des compétences par les étudiants reste à organiser. Dans le futur, les responsables envisagent la mise en place d'un livret de suivi des compétences dès la première année du master <i>Droit social</i>.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés est effectué à partir d'une enquête de l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle de l'Université de Rennes 1. Il est ponctuellement complété par l'Association des anciens étudiants du</p>

	<p><i>M2 Droit du travail et de la protection sociale.</i></p> <p>On peut en conclure qu'il n'y a pas de véritable suivi spécifique des étudiants du master <i>Droit social</i>, tant au niveau du M1 que du M2, que l'on envisage la formation initiale comme la formation continue.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Il n'y a pas de conseil de perfectionnement en M1 <i>Droit social</i>. Un conseil de perfectionnement a, en revanche, été instauré en M2 <i>Droit du travail et de la protection sociale</i>, en 2010-2011. Il se compose des membres de l'équipe pédagogique, de professionnels et de représentants étudiants, et se réunit une fois par an en principe. Ses conclusions sont prises en considération pour l'organisation de l'année suivante.</p> <p>Les étudiants de M1 <i>Droit social</i> en formation continue (à travers un formulaire élaboré par le Service de la Formation continue) et ceux du M2 <i>Droit du travail et de la protection sociale</i> (juste avant leur départ en stage) sont invités à évaluer les enseignements.</p> <p>Des mécanismes d'évaluation sont donc partiellement mis en place, de manière insuffisante. Il en résulte que les étudiants inscrits dans le parcours de M1 <i>Droit social</i> en formation initiale ne sont pas appelés à évaluer les enseignements dispensés.</p>

# Observations de l'établissement

<b>Champ de formation</b>	Droit et science politique
<b>Intitulé du diplôme</b>	Master mention Droit social

## Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

L'équipe de formation ne souhaite pas apporter de précisions, en réponse aux remarques formulées par le comité d'experts.

David ALIS



Président de l'Université de Rennes 1